

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	LYON.	DÉPARTEMENT.
Un an. . .	16	20
Six mois. .	9	10
Trois mois.	5	»

16 fr.
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON

par An

ON S'ABONNE A LYON.

Au Bureau du Journal, rue Mercière, 58 au 1^{er}.

Annonces. — 20 centimes la ligne.

CHRONIQUE DE LYON,

ET DES VILLES DE LA CROIX-ROUSSE, LA GUILLOTIÈRE ET VAISE,

PARAISSANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces, etc.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration du journal, doit être adressé *franco* au bureau. — On rendra compte de tous les ouvrages dont il aura été déposé deux exemplaires. — On s'abonne à Paris, à l'Office de M. Auguste de Vicny et C^e, place de la Bourse, 5.

CHRONIQUE LOCALE.

Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, du vingt-deux mai dernier, Gache, marchand-fabricant d'étoffes de soie, rue du Griffon, a été déclaré en faillite. Syndic, M. Chevillart.

Par jugement du même jour, Vincent, ci-devant boucher, rue Charlemagne, aux Brotteaux, a été déclaré en faillite. Syndic, M. Bussy.

Par jugement du vingt-neuf mai, Grange, boulangier, rue de la Guillotière, a été déclaré en faillite. Syndic, M. Chevillard.

C'est par erreur que nous avons annoncé, d'après les journaux politiques de Lyon, que nous supposions bien informés, que M. Odilon-Barrot devait plaider, lundi dernier, devant le tribunal de commerce dans l'affaire Demianuay.

Dimanche dernier, la caisse d'épargnes a reçu la somme de 38,841 fr. versée par 835 déposants. Elle a remboursé 32,503 fr. à 122 personnes, et délivré 69 nouveaux livrets.

Samedi dernier, la condition des soies a placé son numéro 1,215 du mois de mai.

M. le maire de Lyon est de retour de son voyage de Paris depuis jeudi matin, et M. le préfet est parti pour la capitale.

Il y a quelques jours, on a retiré de la Saône, près d'Ainay, le cadavre d'un enfant qui s'était noyé en jouant au bord de l'eau, et dont le corps s'était malheureusement engagé entre les pièces de bois amarrées à la rive.

Le 1^{er} de ce mois, la police a arrêté plusieurs femmes de mauvaise vie qui provoquaient les passants sur la voie publique.

Avant-hier, une femme habitant la rue de la Croix, à la Guillotière, s'est donné volontairement plusieurs coups de couteau qui ont obligé son transfert à l'Hôtel-Dieu.

Un arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 28 mai, porte ce qui suit :

Les assemblées d'électeurs communaux sont convoquées à l'effet de procéder au renouvellement triennal de la première série des conseillers municipaux sortants en 1840, et de pourvoir ensuite aux

places vacantes dans la seconde série jusqu'en 1843.

Les élections commenceront le dimanche quatorze juin prochain, dans toutes les communes du département du Rhône, à l'exception :

1^o De la ville de Lyon, où les opérations s'ouvriront le mardi seize juin ;

2^o De la ville de la Guillotière, où l'ouverture des séances de l'assemblée est fixée au dimanche vingt-un juin ;

3^o Des communes de Fontaines, Longes-et-Trèves, Givors et Vaise (arrondissement de Lyon), St-Loup et Ville-sur-Jarnioux (arrondissement de Villefranche.)

Le jour où les élections devront avoir lieu, dans ces six dernières communes, sera ultérieurement fixé par des arrêtés spéciaux.

Les élections seront faites d'après les listes publiées et arrêtées pour 1840.

Voici pour notre ville les noms de MM. les conseillers sortants, avec l'indication de la section à laquelle ils appartiennent :

Section de l'Hôpital. — MM. Brossette, Rambaud.

— du Collège. — MM. Nepple, Mermet.

— de St-Clair. — MM. Pons, Reyre.

FEUILLETON.

Notice sur l'île Sainte-Hélène.

(Communiquée par M. B.....t.)

Comme Sainte-Hélène occupe en ce moment l'attention du monde, je vais vous donner quelques détails inédits, qui pourront vous paraître assez intéressants, et dont je vous garantis l'authenticité; ils datent d'avril 1839.

Au 1^{er} avril 1839, il n'y avait à Sainte-Hélène que 474 hommes d'infanterie, 6 compagnies y compris les officiers; le colonel était à cette époque en Angleterre. On y avait outre cela une compagnie d'artillerie de 85 hommes, dont un lieutenant-colonel, 1 capitaine et deux lieutenants. Le régiment d'infanterie était le 91^e, qui, disait-on, était destiné pour le Cap de Bonne-Espérance, et devait être relevé par 3 à 4 compagnies d'artificiers ou ingénieurs, et 3 compagnies de sapeurs-mineurs, que devait conduire du Cap à Sainte-Hélène le *Melville*, de 74 canons. Cette mesure se rattachait à l'intention depuis long-temps formée de refortifier l'île, de détruire et de reconstruire le vieux château, pour servir de retraite et de point central à la garnison en cas que l'ennemi dût un jour s'emparer des autres forts et batteries. Un ingénieur y a passé six semaines en 1838,

et c'est d'après son rapport qu'on avait pris la résolution ci-dessus indiquée.

Il est à remarquer qu'un des premiers sous-officiers pensionnés qui ont eu la garde de la tombe de l'empereur Napoléon, s'appelait King (Roi.) Il y a à peu près deux ans qu'il est mort, laissant une assez jolie somme provenant des cadeaux à lui faits par ceux qui s'étaient rendus en pèlerinage au tombeau.

Longwood a été affermé dans les derniers temps pour 7 ans, à deux individus nommés Mason et Moss, le premier, ancien capitaine au service de la compagnie, et l'autre, un juif, pour une légère rétribution, avec la faculté, lorsque les 7 années seront écoulées, de renouveler le bail pour 7 ans encore, à la charge d'avoir soin et d'entretenir les différents corps de bâtiments. Ils ont fait des pâturages du terrain disponible, y ont planté de l'orge, des pommes de terre, etc. Personne ne peut y chasser sans leur permission, et défense est faite de visiter la maison de l'Empereur à moins de payer 3 schillings (3 fr. 75 c.) par personne; on voyait cela affiché sur la devanture de plusieurs boutiques de la ville. On ne donne pour visiter la tombe qu'une rétribution volontaire à celui qui en a la garde.

Toutes les monnaies ont cours à Ste-Hélène; la plus rare en circulation est la monnaie anglaise, parce qu'elle est accaparée par des changeurs qui

la cèdent à certain profit à ceux qui retournent en Angleterre.

La population indigène est un amalgame de toute espèce de peuples, mais pour la plupart rejets des Anglais et des femmes Africaines. Elle est de 3,600 à 4,000; on y voit des Africains, des Javanais, des Malais, des Chinois, des Portugais, etc. On parle dans la ville un mauvais patois anglais; les femmes y ont le costume européen, vont pour la plupart nu-pieds et nu-tête, coiffées en cheveux; la propreté extérieure n'est pas ce qui les distingue le plus, et le type de leurs physionomies n'est pas ce qu'il y a de plus beau; je ne parle que des races croisées: leur teint est basané. Nous y vîmes beaucoup d'enfants ayant l'air de se porter très-bien, mais généralement maigres. Sainte-Hélène n'est pas malsaine malgré tout ce qu'on en a pu dire. Les mœurs y sont plus dissolues que dans aucun petit port de l'Angleterre ou de la France. Les soldats Anglais s'y enivrent chaque fois qu'ils en ont l'occasion, et les cabarets y sont de tout temps le rendez-vous des femmes les plus impudiques. Les boissons fortes s'y vendent très-cher; l'arak, le genièvre, le rhum s'y vendent 3 schillings la bouteille; on y a du vin du Cap en abondance.

Le gouverneur-général commandant à Sainte-Hélène, était alors le major-général George Middlemore, âgé d'à-peu près 60 ans. Il y avait aussi

- de l'ancienne ville. — MM. Chinard, Dubost.
- d'Orléans. — MM. Bergier, Guérin-Philippin.
- de Pierre-Scize. — MM. Falconnet, Coulet.
- de Louis-le-Grand. — MM. Guerre, Verne de Bachelard.
- de la Halle aux Blés. — MM. Dolbeau, Durand, Hobitz.
- de l'Hôtel-de-Ville. — MM. Gros, N....., (un conseiller de plus à élire).
- de Perrache. — MM. Frèrejean, Terme.
- du Jardin-des-Plantes. — MM. Archer, Tissot (un seul à élire).

DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LA VILLE DE LYON.

Mouvement de la population du 16 au 31 mai.

Effectif au 16 mai.	107 hom. 143 fem.
Admis pendant la quinzaine.	7 hom. 3 fem.
Total.	260
Sortis pendant la quinzaine.	6 hom. 1 fem.
Effectif au 1 ^{er} juin 1840.	108 hom. 145 fem.
Total.	260

On nous écrit de Saint-Étienne :

Le nommé Royet (Jean-Pierre), âgé de 34 ans, né à Saint-Julien-en-Jarrét, et marié depuis peu de jours, a été mortellement blessé dans le puits des Gareunes (Montaud), où il travaillait en qualité de piqueur. Transporté à l'hôpital par ses camarades, il est mort dans le trajet.

Cet événement est dû à la chute inopinée de la coupe de charbon à laquelle il travaillait.

On nous écrit de Montbrison :

« Il est tombé de la grêle à St-Rirand : une partie de la commune a été ravagée. — Le jeudi soir, il est tombé cinq centimètres de neige. En sorte que les hautes montagnes qui séparent notre département de celui de l'Allier en paraissent encore blanchies. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Suite de la dépêche télégraphique des derniers numéros.

« J'ai laissé des troupes au camp de Mouzaïa, où il y a des approvisionnements considérables. »

Toulon, 29 mai.

Le préfet maritime, à M. le ministre de la Marine et à M. le président du Conseil.

« Un engagement honorable pour nos armes a eu lieu dans les environs d'Oran. »

Toulon, le 3 juin 1840.

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.

Le 7, les Arabes ont attaqué le camp d'Ayn-Turco, à l'ouest de Sétif. Pendant l'attaque, 400 hommes du 67^e sont tombés à l'improviste sur les derrières des assaillants, tandis que la garnison faisait une sortie. Les Arabes ont été écrasés; ils ont laissé sur la place 40 des leurs. Nous avons eu 17 tués et 37 blessés.

Le 15, le camp a été l'objet d'une autre attaque sérieuse, qui a coûté 200 morts à l'ennemi et à nous un seul blessé.

Le même jour, le général Galbois arrivait à Ayn-Turco.

Le 22, un millier d'Arabes ont tenté d'enlever le camp de l'Arrouch. Sept cadavres ont été trouvés le lendemain dans les fossés.

Ces détails me parviennent par le commandant de la marine à Alger, sous la date du 30. (Messageur).

Bayonne, le 31 mai.

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur.

Le 25, le fort avancé de san Pedro, près Morella, est tombé au pouvoir des troupes de la reine, avec 12 officiers, 264 soldats, et 4 canons.

D'autres petits forts ont été abandonnés par l'ennemi, qui ne fera plus grande résistance.

Bayonne, 3 juin 1840.

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur.

Morella, ainsi que son château se sont rendus, le 29, aux troupes de la reine; toute la garnison a été faite prisonnière de guerre. (Messageur).

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Les bateaux à vapeur le *Crocodile* et le *Phare* sont arrivés dans la nuit du 29 au 30, à Marseille, venant d'Alger, en 58 heures. M. le duc d'Orléans et M. le duc d'Aumale étaient à bord. LL. AA. RR. sont descendues au lazaret, ce matin, à 8 heures. (Messageur).

Le ministre de la guerre a reçu le rapport suivant de la province de Constantine :

« Le 22 avril, quelques habitants de Gigelly se rendirent au marché de Beni Ahmed pour acheter des bœufs et des moutons, au compte de l'administration des vivres. A leur retour, ils furent complètement dépouillés par les Kabyles de Beni-Moussah et de Ouled-Meddini. »

« Le lieutenant-colonel Picoulet, commandant supérieur, ayant fait réclamer le lendemain le bétail volé, n'obtint qu'un déni de satisfaction et une réponse insolente; il prit alors le parti d'aller châtier les coupables. Une colonne de 500 hommes sortit, sous ses ordres, de Gigelly, pendant la nuit, et sans avoir été aperçue, arriva à la pointe du jour devant le douar de Beni-Moussah: ce village fut immédiatement livré aux flammes; les femmes et les enfants furent épargnés, mais les hommes furent presque tous tués en cherchant à défendre leur douar. »

« L'incendie des habitations ayant donné l'éveil, en un instant les Kabyles des tribus voisines vinrent assaillir nos troupes, qui effectuèrent leur retraite dans un accord parfait, malgré la difficulté du terrain. Une réserve placée près de la ville s'avança au-devant de la colonne expéditionnaire, et, à l'aide de deux obusiers, fit éprouver des pertes considérables à l'ennemi. »

« Depuis cette expédition les Kabyles amènent à Gigelly des bestiaux; plusieurs chefs qui n'avaient eu aucune relation avec le commandant supérieur sont venus le soir à Gigelly et lui demander la paix. (Idem).

EXTRAITS DES JOURNAUX.

FAITS DIVERS.

Samedi dernier, un assassinat, dont les auteurs sont entre les mains de la justice, a été commis dans la plaine d'Auberive, en allant à Assieux, près Vienne.

Voici les renseignements qui nous ont été donnés sur ce meurtre qui démontre combien la civilisation a fait peu de progrès dans un pays qu'un décret impérial désigna à la surveillance particulière de la justice.

Les frères Brunet travaillaient séparément dans le même champ, lorsque l'un d'eux s'apercevant que le père Dutour, dont la propriété touche à la sienne, jetait des pierres qui retombaient sur son terrain, s'approche de lui et l'injurie. Aux invectives que lui rend à son tour le père Dutour, Brunet Antoine répond par un caillou qui l'effleure; témoin de cette attaque, le fils Dutour qui travaillait non loin s'approche pour défendre son père, et lutte corps à corps avec son antagoniste. Les choses en seraient restées là si Claude Brunet n'était accouru muni de sa triandine à l'aide de son frère; à la vue de ce secours, Brunet redouble d'efforts, s'empare de l'instrument de son frère, et en frappe à coups redoublés sur la tête du fils Dutour, qu'il laisse sans connaissance ainsi que son père. Ces deux victimes ont encore eu la force de se traîner jusque chez eux, mais le lendemain le fils a succombé à la gravité de ses blessures.

Nos bonnes ménagères seront sans doute saisies de surprise et d'horreur, en apprenant à quel prix se paient à Londres les légumes et les fruits. Au marché de Covent-Garden, samedi 9 mai, on payait les asperges 6 fr. 50 c. la botte, 3 fr. 50 c. le cent de haricots frais; 2 fr. 50 c. la livre de pommes de terre nouvelles; 2 fr. l'once de fraises et de 50 à 70 fr. la livre de cerises!

Le 25, à huit heures du soir, un gendarme, en état d'ivresse, rencontra près de Laval deux jeunes gens des environs. A la suite d'une conversation, sur laquelle nous n'avons pas de détails, ces deux hommes lui ayant paru hostiles, il tira sur l'un d'eux un coup de carabine qui l'étendit mort. Le gendarme a été arrêté. La justice instruit sur cette affaire.

(Journal de Maine-et-Loire.)

un commandant de la garnison, et un lieutenant-colonel d'artillerie, Frelanway. Le gouverneur-général, a comme tel, 2,000 liv. sterling par an (50,000 fr.), et 500 comme major-général (12,500 fr.); un domestique, une maison dans la ville et une autre à la campagne, *Plantation-house*. — Il était marié et avait sept enfants.

On a à Sainte-Hélène des chevaux de race arabe, anglaise et du cap de Bonne-Espérance; des mulets, des ânes, des bœufs, des vaches, des taureaux et des brebis; il y a des chèvres, mais on ne leur permet pas de brouter à l'aventure; des porcs, point de sangliers; des chiens, des chats privés et sauvages, des lapins; point de serpents, point de fourmis blanches, point de tigres ni d'autres animaux féroces: on y a la plupart des insectes de l'Inde, des rats et des souris en abondance. Il n'y a pas de buffles.

Il y a des poules, des oies, des canards, des dindes, des pigeons privés et sauvages, des oiseaux de Canarie, des faisans argentés, des perdrix, des bécassines, etc.

On y a des mangues (pen), des raisins rouges et blancs (beaucoup), beaucoup de poires, moins de pommes, des abricots, des pêches, des figues, des bananes, des goyaves, des pommes de rose, des oranges, des pampélounes, des ananas, des melons, des concombres, des grenades, etc.

Les maisons sont couvertes en tuiles ordinaires

qui viennent de l'Angleterre, de planchettes en bois venant d'Amérique, et de tuiles en papier cartonné couvert de goudron.

Voici le prix de quelques articles :

La livre de bœuf, de mouton et de porc, 1 fr. 25 c.; — un poulet assez gros, 3 fr. 75 c.; une oie, 12 fr.; — un canard, 4 à 5 fr.; — une douz. d'œufs, 3 fr. à 3 fr. 50 c.; — une douzaine de poires, 60 c.; — une livre de raisin, 1 fr. 25 c.; — une livre de pêches, 1 fr. 25 c.; — douze figues, 65 c.; — onze livres et quart de pommes de terre, 12 fr. 50 c.; — le riz, 165 livres, 37 fr.; — on fait laver 12 pièces de linges pour 5 fr.; — le manoeuvre gagne 1 fr. 88 c. par jour; — il en coûte 3 piastres par jour à l'hôtel à Sainte-Hélène, avec vin; — un bain y coûte 5 fr. — Le meilleur hôtel est celui du sieur Salomon, qui le tient depuis 43 ans; marié trois fois, il a eu 18 enfants, dont il ne lui reste que cinq. Vient ensuite l'hôtel du sieur Carrol. Ils sont agents d'affaires, ainsi que MM. T. Baker et Cie, Gédéon et E. Jenkins. — Il y a maintenant à peu près 4 ans et 5 mois que Sainte-Hélène a été remise au gouvernement anglais par la Compagnie. Depuis ce temps-là tout a été négligé; on n'a gardé que les ouvriers les plus indispensables. Il y a beaucoup de misère. Les habitants qui avaient de l'argent ont quitté l'île; les propriétés y sont sans valeur.

Le bois à brûler est rare à Ste-Hélène; 112 livres pesant coûtent 3 à 4 francs.

De l'avoine, de l'orge servant principalement de nourriture pour les chevaux et les bestiaux; un peu de maïs pour la basse-cour, des cannes à sucre. — On y mange d'assez bon pain. — L'été dure cinq mois, du 1^{er} novembre au 1^{er} avril; en avril commence la saison des pluies. — Il n'y a point d'esclaves à Sainte-Hélène. — On n'y avait jusqu'alors pas encore prononcé de peine de mort. Le major de place a la police; il y a un magistrat civil.

Les principaux bâtiments appartiennent au gouvernement. Les principales batteries s'appellent Buttermilk, Banks upper and lower battery, Rupert's battery au S. O.; celle de Munden point, celles qui se trouvent sur le Ladder-hill, une à Sandy-ay et une infinité de pièces de gros calibre placées partout où elles peuvent être utiles. On y fait de l'eau facilement; les tonneaux restent dans la chaloupe, on y conduit de l'eau très bonne par corps de pompe ou boyaux: 5 schill ou 3 fr. 75 c. par tonneau d'eau. Le pic de Dvane, le plus élevé de l'île, a 2,200 pieds de haut. Sainte-Hélène a 27 milles, (9 lieues de circonférence.)

(La suite à un prochain numéro.)

L'administration municipale de Bordeaux a autorisé le nommé Marengo, tambour de la garde nationale, à mettre en loterie un petit chef-d'œuvre de patience et de goût. Il y a sept mois que cet homme, qui mérite réellement le nom d'artiste, prépare un travail en liège dont la perfection et la grâce ne laissent rien à désirer. Le sujet choisi par Marengo se rapporte au grand empereur Napoléon; Marengo ne comprend pas qu'un artiste sorti des rangs de la garde impériale, dont le crane a été brûlé en Egypte, et les pieds à Moscou, puisse graver, buriner, peindre, représenter, soit avec le pinceau, soit avec le canif, autre chose que l'histoire publique ou privée, sérieuse ou anecdotique du petit caporal, le vainqueur des rois et le porte-étendard de la gloire française.

Ainsi, Napoléon, revenant d'Italie, entouré de guerriers et couvert de lauriers, comme dit la chanson, était sur le point d'entrer à Mâcon, lorsque le maire arrêta S. M. sur la route, et la pria de venir se rafraîchir avec du vin de Mâcon, dit Marengo, dans une délicieuse maison de plaisance dont il était propriétaire. S. M. l'empereur accepta l'offre, et daigna trouver le vin excellent, et la fille de M. le maire charmante. M. le maire était aux anges.

Marengo, l'inévitable Marengo se trouvait là; il mit dans sa tête la maison de plaisance, le magistrat municipal et sa fille, Napoléon et son fidèle Bertrand, et les cavaliers qui servaient de cortège, et les villageois qui tiraient leurs chapeaux, qui présentaient des pétitions, qui criaient: Vive l'empereur! — Il a fallu sept mois, rien que cela, à Marengo, pour représenter, avec une fidélité de détails remarquable, cette scène épisodique.

(Indicateur.)

M. Noverraz, ancien valet de chambre de l'empereur Napoléon, est parti de Lauzanne pour Paris, dans le but de demander un passage sur les bâtiments qui doivent se rendre à Sainte-Hélène pour recueillir les cendres du grand homme. M. Noverraz avait long-temps habité cette île, au service de Napoléon.

(Gazette de Lauzanne.)

On écrit de Rouen :

« Une pieuse cérémonie a eu lieu, mardi, au Cimetière-Monumental. On sait que le cœur de Boieldieu, donné par la veuve de l'illustre compositeur à la ville de Rouen, avait été déposé dans la chapelle du cimetière, lors de la solennité funèbre de novembre 1834. Ce cœur a été placé dans le monument que le conseil municipal a voté en l'honneur de notre grand compatriote, et qu'on élève enfin maintenant. »

On lit dans l'Écho de la frontière :

« Les employés des douanes à la côte de l'Est du port de Dunkerque ont trouvé sur la plage, dimanche dernier 21 mai, et remis à M. le commissaire de l'inscription maritime, une bouteille renfermant un papier sur lequel est écrit au crayon ce qui suit : « 15 avril 1840, 45° de latitude, 32° de longitude ouest, le navire baleinier les Deux-Sœurs, étant parfaitement chargé à la suite d'une pêche abondante, vient d'éprouver un coup de vent des plus terribles : depuis trois jours la cale est inondée, les pompes sont gelées, nul moyen d'éviter la perte du bâtiment, à moins que le ciel ne nous envoie un navire? La nuit vient; reverrons-nous le soleil?—Ceci a été écrit au moment du danger par Jean-Claude Pichon, du Pollet, maître des Deux Sœurs, François Jacques Kemedec, de Quimper-Corentin, matelot, et Pierre-André Bilbot, de Wandeville. » Depuis cette époque il n'est parvenu aucune nouvelle de ce navire.

On écrit de Munich, le 22 mai :

« Parmi les personnes qui ont obtenu du gouvernement des brevets d'invention, on remarque Frédéric-Louis Viesse de Marmont, maréchal, duc et pair de France, qui a obtenu un brevet de cinq années pour un perfectionnement des hauts fourneaux »

Samedi, 30 courant, un de ces accidents, que l'imprudence rend trop fréquents, est arrivé sur la section de route actuellement en confection d'Autun à Château-Chinon.

En l'absence du mineur chargé de débarrasser la ligne de cette route des nombreuses roches qui l'obstruent, un piqueur, M. Berton, voulut essayer de faire sauter un fragment de rocher déjà perforé pour recevoir le coup de mine. Par une étourderie

dont on ne saurait trop rappeler les dangers aux ouvriers qui s'occupent de ce genre d'opérations, il bourra la poudre avec le burin de fer qui avait servi à creuser le trou de mine. Ce qu'il était si facile de prévoir arriva : le fer, en frappant contre le roc, en fit jaillir une étincelle; la poudre prit feu et l'explosion emporta à quelques vingt pas, sur un travers de la route, M. Berton et le nommé Pasquelin, ouvrier pierrier de la commune de Roussillon. L'un et l'autre furent criblés de blessures graves tant au visage qu'en d'autres parties du corps.

M. Berton a eu la poitrine fracassée. Il est mort mercredi dernier.

François Michel, qui avait été condamné, par la cour d'assises de Chalon, à sept années de réclusion, pour vol de blé, accompagné de circonstances aggravantes, que le vol avait été commis la nuit, en réunion de plusieurs personnes et dans une dépendance d'une maison habitée, s'étant pourvu contre cet arrêt, et la cour de cassation ayant fait droit à sa demande, François Michel a été renvoyé pour être jugé par la cour d'assises de la Côte-d'Or, où il vient d'être condamné à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

Le ministère a déjà fait commencer la tombe de l'Empereur sous le dôme des Invalides. Les architectes ont dressé leurs plans. C'est au point central du dôme, au milieu de la belle rose de marbres incrustés qu'il s'élèvera. Sous quelques jours on enlèvera les statues de saints qui garnissent les chapelles de ce dôme. On va faire disparaître les doubles LL couronnés, les soleils, les fleurs de lys, pour les remplacer par des NN, des aigles et des abeilles.

Un journal publie la lettre suivante :

Paris, 29 mai 1840.

M'associant à vos sympathies pour toute illustration nationale, je ne doute pas que vous n'appreniez avec intérêt que le roi, dans l'audience particulière dont il vient de m'honorer, a reçu avec un vif sentiment de reconnaissance le don que je fais à la nation du chapeau de Napoléon, celui qu'il portait à Eylau, et qui fut envoyé au baron Gros, chargé de représenter ce glorieux fait d'armes.

J'ai l'honneur, etc.,

docteur DELACROIX

On nous annonce que l'on vient d'arrêter un jeune homme de Saint-Laurent, qui aurait volé, il y a deux ans, une somme de quatre cent mille francs à un banquier de Nîmes. C'est, dit-on, un manœuvre de Mâcon qui aurait dénoncé le coupable à l'autorité, par suite de révélations que lui aurait faites, dans un cabaret, le voleur lui-même, tombé dans un état complet d'ivresse. Cet acte mérite d'être applaudi, et nous serions heureux de voir se confirmer le bruit qui circule depuis l'arrestation, qu'une somme de dix mille francs a été promise à celui qui ferait connaître l'auteur de ce vol audacieux.

(Journal de Mâcon)

TRIBUNAUX.

LE RETOUR DU BAL.

Vous connaissez beaucoup de jeunes filles que le bal a tuées, beaucoup plus que le bal a perdues; en connaissez-vous que le bal ait assommées, littéralement assommées, sans figure, sans métaphore, assommées à coups de bâton? Vous n'en connaissez point de ces jeunes filles? Eh bien! il y en avait une aujourd'hui à la police correctionnelle, qui venait dire comment elle n'avait fait qu'un saut du bal à l'hôpital. Mais avant de l'entendre, l'issons parler son cavalier, le plaignant au procès, car, à la louange de la bonne fille, elle ne se plaint pas, et ne vient que comme d'habitude appelée donner son témoignage à la justice.

Le plaignant. — J'étais à un bal de la barrière du Maisne avec Mlle Georgette, dans les intentions de danser avec elle; mais que j'ai été trompé dans mon petit bonheur, vu qu'il s'est trouvé dans ce bal une dizaine de petits jeunes gens, qu'il n'y avait des dames que pour eux, même qu'il y en a eu un qui est venu me prendre à la bonne, me disant du mal des autres, et soi-disant qu'il voulait se rendre intime avec moi, à cause que j'avais l'air bon enfant. Sur sa parole, nous buvons un coup ensemble, et l'ayant bu, il me demande honnêtement la permission de danser avec Mlle Georgette; j'accorde, et il danse une contredanse, deux

contredanses, mais pas moins. Des autres petits jeunes gens tournaient toujours autour de moi comme pour prendre ma mesure. Vers le minuit, l'heure se faisait tard, je dis à Mlle Georgette de nous en aller; elle ne dit pas non, et alors le petit jeune homme, qu'est donc Chastel ici présent, va chercher son chapeau et sa canne, et nous dit : « Si c'est un effet de votre complaisance, nous allons nous en aller ensemble. »

Ayant consenti, nous filons tous les trois, moi pas fâché d'avoir quelqu'un de plus dans ma société, parce que je vous dirai que les oreilles me bourdonnaient, et que, vu le noir qui faisait, sans avoir peur, j'étais pas à mon affaire. Après avoir passé la barrière pour entrer dans le grand terrain, je dis à Chastel : « Prêtez-moi, s'il vous plaît, votre canne; vous êtes trop jeune pour savoir vous en servir, et moi ça me connaît. — Non, non, qu'il me réponde, ça me connaît aussi, je ne lâche jamais ma canne. » Il avait pas plutôt lâché la parole, que je me sens attaqué par devant, par derrière, par dessus, par dessous, à coups de bâton, à coups de pied, à coups de poing : ils étaient au moins dix sur moi : un vrai Mazagan! Ayant eu le bonheur de relever la tête, qu'est-ce que je vois? mon nouvel ami Chastel qui, pendant qu'on m'assommait, entraînait par le bras Mlle Georgette, je m'ai élancé sur Chastel, et je l'ai pas lâché jusqu'à temps que la garde est venue, je ne sais pas comment, me le prendre dans les mains.

M. le président. — Et tous les autres assaillants se sont sauvés?

Le plaignant. — Tous, comme des Bédouins.

M. le président. — Et vous, mademoiselle, que savez-vous des faits?

Georgette. — Je sais que ces messieurs ont été d'abord bien aimables, ils voulaient tous me faire danser, mais je vois bien à présent que c'est des mauvais sujets.

M. le président. — En connaissez-vous quelques-uns?

Georgette. — Non, monsieur.

Chastel. — Je vous demande pardon, mademoiselle, vous me connaissiez.

Georgette. — Pour avoir dansé avec vous ce soir, voilà tout.

Chastel. — Eh bien! c'est pas assez? Combien donc qu'il faut vous fréquenter de temps pour avoir l'avantage d'être connu de vous?

M. le président. — Ce n'était pas une raison pour vouloir l'entraîner, et l'enlever à celui qui l'accompagnait.

Chastel. — Je pense bien qu'il l'avait pas connue autrement que moi, à quelque bal, et ma foi, là, c'est au plus malin; d'ailleurs, je croyais que mademoiselle était consentante.

Georgette. — Moi, par exemple! avec ça que vous y preniez poliment... me faire assommer par vos camarades!... Faudrait bien être bourreau de son corps!

M. le président. — Avez-vous été malade long-temps?

Georgette. — Neuf jours pleins, sans compter les nuits, que je souffrais de la tête à en perdre connaissance.

M. le président. — Le prévenu Chastel vous a-t-il frappée?

Georgette. — Non, monsieur, je ne peux pas dire qu'il a levé la main sur moi, mais il m'a joliment tirillée.

Chastel. — Je ne nie pas avoir pris mademoiselle par la main pour la retirer de la bagare; si c'est un crime, j'offre ma tête en place.

Le tribunal n'accepte pas la proposition, et condamne le félon chevalier à dix jours de prison.

(Droit.)

Coulisses.

Rouen. — M. Grosseth, jeune chanteur, qui l'été dernier s'est fait entendre dans quelques salons à Dieppe, se présentait, il y a deux jours, sur notre scène, pour en tenir l'emploi de premier ténor. Ses débuts sont devenus l'occasion de désordres assez graves; la force armée a fait évacuer la salle. L'irritation du parterre a continué même après le spectacle et pendant la nuit; il a fallu mettre la maison du directeur sous la protection de la garde municipale, pour lui épargner un formidable charivari qui s'organisait déjà.

ANNONCES.

CHAUSSURES EN GROS ET DÉTAIL.

DEPOT DE BOTTES DE PARIS, METZ ET LYON.
Comme on se contente d'un léger bénéfice, toute espèce de marchandise sera vendue au comptant.

GALERIE DE L'ARGUE, ESCALIER M. A L'ENTRESOL.

CHAUSSURES POUR HOMMES.		CHAUSSURES POUR DAMES.	
Bottes de commande.	18	Bottes d'hiver claquées.	8 50
Idem toutes faites.	16	Idem d'été, bouts vernis.	7 50
Idem 2 ^e qualité.	14	Idem en chaussons.	6 50
Remontages.	12	Souliers et escarpins.	4 50
Fonds.	7	Chaussons maroquin.	3 50
Souliers de 6 à.	9	Baraquettes.	2 25
Escarpins.	6	Pantoufles tissu.	2 50
Baraquettes.	5	Socles bois.	1 fr. 50 à 2 50
Pantoufles peau et tissu de 2 à 2 50		Idem cuir.	6 0

avis à MM. les Cordonniers.

Tiges et avant-pieds pour bottes, cuirs, doublures, etc., etc.
Tiges toutes piquées en lastingue ou autres pour bottines.
Achat de toute espèce de chaussure laissée pour compte comme trop grande ou trop petite. — On expédie pour la province et l'étranger.

GUERISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice dans le sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif-Végétal de Séné.

Extrait du Codex Medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 Fr. LE 1/4.

S'adresser à LYON à la PHARMACIE de la rue du PALAIS-GRILLET, n. 23.
A SAINT-ÉTIENNE, à la PHARMACIE-CHERMEZON, rue de la COMÉDIE.

A VENDRE OU A LOUER

A 2 minutes des Omnibus,

Jolie maison située à St-CYR-AU-MONT-D'OR, dans une position des plus agréables ayant 3 bichères en vigne par terre et jardin potager, une source ne tarissant jamais.

S'adresser à M. Giraudier libraire, place Belle-cour 17.

FONDS A VENDRE

Une BUVETTE très-bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers, au centre de la ville et jouissant d'une forte clientèle et d'un très-bon rapport.
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER,

à Ecully à 8 minutes de l'Eglise:

Petite maison de trois pièces, meublées et décorées à neuf, avec jardin; située dans un clos très-champêtre et en belle vue.

S'adresser à M. Chambet, audit lieu

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois.

A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

EN VENTE,

A LA LIBRAIRIE DE CHAMBAT AINÉ, QUAI DES CÉLESTINS, 50.

GRANDE SATURNALE DE 1840.

Translation en France de la dépouille mortelle de Napoléon.

PAR LE BARON H. DUCASSE,

Brochure, in-12, 50 c.

Cette brochure, écrite avec un talent remarquable, d'un style pur, concis et élevé, est destinée à produire quelques sensations.

LE TOMBEAU DE NAPOLEON,

PAR FRÉDÉRIC SOULIÉ,

Brochure in-12, 50 c.

DUPINIANA ET SAUZETIANA.

Recueil de bons mots, Calambourgs, Rébus et Lassis; des députés, pairs, magistrats, littérateurs et artistes de l'époque, découverts et mis en lumière par les hommes d'état du *Charivari* les rédacteurs du *Corsaire* et autres *Sommités* littéraires; in-32; 2^e édition.



SOMMÉ,

BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon.



Ci-devant rue Saint-Martin, 42, à Paris, désirant se fixer à Lyon et voulant se faire une clientèle en achetant et ne vendant qu'au comptant, prévient le public qu'il peut donner les chaussures les mieux conditionnées aux prix suivants:

Bottes de premier choix, faites d'avance, à toute épreuve.	18 f.	c.
Bottes de même qualité de commande, fortes ou fines.	19	"
Bottes en veau suisse, dit <i>castor</i> .	22	"
Remontage fin ou fort.	15	"
Ressemelage de bottes.	6	50
Souliers pour hommes, de 7 à.	9	"
Souliers d'enfants à la russe ou autres, de 5 à.	5	"
Souliers pour dames, escarpins en chèvre.	5	"
Souliers forts en veau ou en chèvre.	5	50

On peut visiter la marchandise, et l'on verra qu'il n'y a qu'une forte vente qui puisse encourager le sieur SOMMÉ à donner des bottes à ce prix.

FONDS A VENDRE pour cause de départ.

Un Fonds de cabaret bien achalandé, situé clos Combailot à la Guillotière, il y a trois pièces très-bien disposées et une salle de danse où une nombreuse société se rassemble tous les dimanches.

S'adresser à M. Ravet, propriétaire de l'établissement, rue d'Aguesseau, clos Combailot.

MANUEL COMPLET DE LA SOIERIE.

Contenant l'art d'élever les vers à soie et de cultiver le mûrier, la fabrication des étoffes de soie et l'histoire de la soie, etc.

2 vol. in-18 avec atlas.

EN VENTE, à la Librairie de Chambet aînés, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

MAISON CENTRALE A PARIS.

ANCIENNE MAISON VUILLERMET.

AUX DEUX JUMENTS,

Galerie de l'Argue, nos 44, 46, 48 et 50,

MICHEL ET BERTHE

SUCCESSIONS :

Marchands Tailleurs de Paris,

Préviennent MM. les consommateurs, principalement ceux qui ont l'habitude de se faire habiller dans la capitale, qu'ils trouveront dans leurs magasins un choix considérable d'habillements tout confectionnés, et une quantité d'étoffes en pièces de haute nouveauté.

Manteaux, Redingotes, Habits, Pantalons, Gilets, Robes-de-chambre etc, etc.

EN 40 HEURES

UN HABILLEMENT COMPLET ET DE COMMANDE

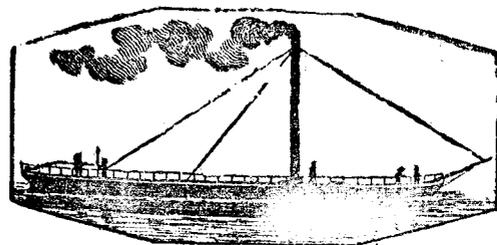
SERA RENDU.

Les Soins, la Coupe et l'Élégance

Que nous offrirons à nos acheteurs, sont pour nous une garantie de la préférence.

On désire échanger une maison en ville, d'un joli revenu, contre une maison de campagne près Lyon.

S'adresser à M. Bourgel, café du Grand-Théâtre, place de la Comédie.



COMPAGNIE GÉNÉRALE.

BATEAUX A VAPEUR

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL

DE CAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Verhet, place des Terreaux; Charaz, rue Neuve, à Lyon.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet d'affaires commerciales et litigieuses, de M. Marie CHASTAING est actuellement, rue St-Jean, n. 53, au 2^e.